

Agde le, 9 décembre 2015

Inscrite au tableau de l'ordre  
de la Région de Montpellier

Tél : 04.67.26.04.04  
Fax : 04.67.26.69.15

secretariat@augefi.fr  
courriel@augefi.fr

**UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE**

22, rue Hoche

34300 AGDE

N. Réf. : SG/CD/BB/2015-12

## **RAPPORT FINANCIER 2014/2015**

### **I - DILIGENCES EFFECTUEES**

L'organisation comptable et administrative de l'association est restée conforme à ce qui avait été constaté lors de l'exercice précédent. Il n'y a pas eu de changement notable dans les procédures de l'association.

Le souhait de transparence de l'association nous a permis de contrôler l'ensemble des documents comptables induits par l'activité.

Pour ces derniers éléments justificatifs, nous avons réalisé par sondage des tests sur 21 relevés de frais et sur 16 remises de chèques et espèces en paiement de cotisations.

Nous avons également vérifié 133 justificatifs de dépenses ainsi que le document de la subvention du Conseil Général obtenue par l'association sur l'exercice précédent pour en tenir compte lors de sa comptabilisation.

Pour un meilleur suivi des investissements réalisés par l'association, le trésorier, avec notre accord, a décidé de les suivre en compte d'immobilisations.

Nous avons vérifié également les documents et le correct traitement comptable des salaires versés sous forme de chèques emploi associatif.

Nous avons relevé les points suivants ainsi que nous vous rappelons les points de procédure constatés au sein de l'association :

- La procédure de paiements des factures demande une double signature (du président et du trésorier) sur le chèque. Cette procédure permet que le président et le trésorier valident le paiement de la dépense. Il est important de rappeler que toute dépense engagée par l'association supérieure unitairement à 20 euros doit être soumise à l'approbation préalable du président.
- Compte "Déplacements professeurs" :  
Le remboursement des frais kilométriques est effectué selon le barème fiscal pour des distances annuelles comprises entre 0 et 5 000 kms et, dans certains cas, pour des voitures de puissance fiscale supérieure à 7CV.  
Le Conseil d'Administration a décidé de continuer à appliquer cette méthode de remboursements de frais aux professeurs. La méthode pourrait être justifiée par la fourniture de documents attestant de l'utilisation effective des véhicules objets du remboursement.

- Poste "Salariés" :  
Le paiement des congés payés aux salariés de l'association est effectué par le versement d'une indemnité de congés payés une fois par an.
- Poste "Salariés" :  
Les salaires sont comptabilisés en salaires nets contrairement à la pratique qui les comptabilise en salaires bruts en isolant les charges patronales à part. Cela n'impacte pas la lecture des comptes car la méthode reste la même que les exercices précédents.
- Compte "Avance sur frais" : une avance sur frais engagés a été accordée à certains intervenants au sein de l'association. Ces avances sont permanentes tant que ces personnes restent membres de l'association.  
Nous avons indiqué à l'association que ces avances se trouvent à l'actif du bilan de l'association en tant que créances et qu'elles doivent être recouvrées à chaque départ de professeur qui est concerné par cette avance.

Nous avons effectué quelques régularisations d'écritures qui correspondaient pour l'essentiel à des erreurs d'affectation comptables bénignes.

Nous avons effectué l'inventaire des immobilisations et enregistré les écritures d'amortissement.

Nous avons enregistré les écritures d'inventaire, telles que les charges à payer et les charges constatées d'avance.

Enfin nous avons réalisé des contrôles de cohérence et de vraisemblance des comptes annuels.

## **II - COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT**

L'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de 5 976.56 € ; il était en bénéfice de 2 735.53 € pour l'exercice précédent.

Les postes suivants présentent des variations significatives :			
	<b>Variation</b>	<b>31/08/2015</b>	<b>31/08/2014</b>
Cotisations	14.0%	139 880	122 720
charges externes	12.9%	137 312	121 634

En observant le détail du poste ci-dessus, on remarque les variations suivantes :

	Variation	31/08/2015	31/08/2014
Petit équipement	-48.9%	434	849
Fournitures professeurs	164.0%	2 344	888
Fournitures pédagogiques	240.0%	2 550	750
Photocopies pédagogiques	11.6%	5 504	4 933
Documentation pédagogique	-48.8%	575	1 124
Dons courants	230.4%	1728	523
Déplacements professeurs	11.0%	62 884	56 653
Déplacements bureau	-35.3%	2 717	4 201
Fête de fin d'année	20.2%	11 402	9 485
Téléphone & Internet	10.9%	3 676	3 315
Salaires	6.9%	9 072	8 487
Cotisations sociales	-2.4%	7 073	7 246
Dotations aux amortissements	2.5%	5 938	5 795
Produits des dons		2282	0

### **III - COMMENTAIRES SUR LE BILAN**

- Variation des disponibilités :  
Les soldes bancaires sont passés de 83 586 € au 1er septembre 2014 à 78 831 € au 31 août 2015, soit une trésorerie en diminution.
- Acquisitions d'immobilisations :  
Les acquisitions de l'exercice représentent 18 immobilisations (investissement immatériel, mobilier, matériel de visionnage et d'écoute) pour une valeur de 15 647 €

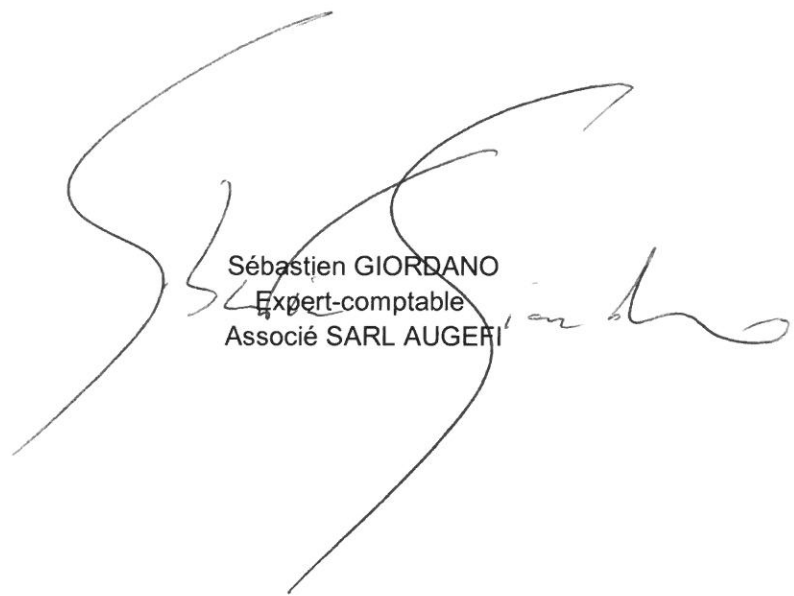
La valeur brute des immobilisations détenues au 31/08/2015 est de 58 360 €.

Le passif du bilan est constitué des fonds propres de l'association pour 100 263 €.

Les dettes de l'association au 31 août 2015 s'élèvent à 1 581 €. Ces dettes concernent des éléments à comptabiliser au 31 août 2015 mais à payer uniquement en septembre 2015. Elles se déclinent en charges sociales du mois d'août et taxes.

**CONCLUSION**

Notre mission de présentation des comptes annuels nous a amené à établir l'attestation sans observation jointe aux comptes annuels qui sont tenus à votre disposition au siège de l'association et sur le site Internet.



Sébastien GIORDANO  
Expert-comptable  
Associé SARL AUGERI